



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question écrite n° 35250

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la question de la culture des tournesols et colzas tolérants aux herbicides. Un rapport de l'INRA et du CNRS de novembre 2011 relevait un certain manque de recul quant à l'impact de ces plantes sur les pollinisateurs. Ce rapport indiquait en outre qu'il n'existait pas d'études montrant l'absence d'impact de ces variétés tolérantes aux herbicides sur les abeilles. Certains impacts potentiels sont toutefois identifiés comme la modification de l'attractivité de ces plantes, la toxicité directe des herbicides pour les abeilles ou encore la diminution de la nourriture disponible pour les pollinisateurs du fait de la disparition des adventices. Aussi, au vu de ces éléments et dans un contexte global de surmortalité des colonies d'abeilles, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des études peuvent être menées sur les surfaces occupées par les VTH. Il lui demande si des évaluations poussées peuvent être mises en place concernant ces cultures. Enfin il lui demande les mesures qu'il pourrait mettre en place, dans l'attente de ces résultats, pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs contre les effets directs et indirects que pourraient générer ces plantes.

Texte de la réponse

L'expertise scientifique collective (ESCo) co-commanditée en 2009 par les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, établie sur la base d'une analyse de la bibliographie existante, indique qu'à ce stade peu d'études ont été menées pour évaluer les effets directs ou indirects sur les abeilles, de la culture des variétés présentant une tolérance à une famille herbicide (VTH). Néanmoins, plusieurs données sont à ce jour disponibles. Elles indiquent notamment que la famille herbicide des imidazolinones, appliqués sur les colza et tournesol VTH, ne présentent pas de toxicité directe pour les abeilles. Ces données ont été obtenues dans le cadre de la délivrance des autorisations de mise sur le marché des herbicides associés à ces VTH. Par ailleurs, l'expertise indique que l'impact principal qui est observé est directement lié à l'efficacité du désherbage permise par cette solution technique et qui peut être encore améliorée à travers l'utilisation de mesures agronomiques adaptées. La réduction de la population adventice sur une parcelle, recherchée pour optimiser sa productivité, conduit ainsi à une réduction de la ressource pour les pollinisateurs. Enfin, comme l'indique le rapport Saddier « pour une filière apicole durable », la simplification des rotations et en particulier la réduction considérable des cultures de légumineuses (trèfle, sainfoin, luzerne, pois, féveroles...) a fait disparaître des champs une source importante de pollen. La tendance à la monoculture induit des périodes de disponibilité alimentaire brèves sur un territoire donné. Il n'est donc pas à ce stade démontré de risque formel direct de l'utilisation des VTH pour les pollinisateurs. Au regard des éléments développés ci-dessus mais aussi et surtout compte-tenu de l'évolution globale des pratiques agricoles actuelles, il s'avère que des leviers d'actions concrets pouvant conduire à une augmentation de la ressource en plantes mellifères sont indispensables. Leur mise en oeuvre est prévue dans le plan de développement durable de l'agriculture et plus largement dans le projet agroécologique pour la France, à travers la démarche « Produisons autrement », souhaité par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35250

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8291

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9212